

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit international, européen et droit comparé

- Institut catholique de Lille - ICL

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : /

Établissement déposant : Institut catholique de Lille - ICL

Établissement(s) cohabilités : /

Le master de *Droit international, européen et droit comparé* de l'Institut Catholique de Lille (ICL), intitulé en interne master de *Droit international et européen*, ouvert seulement à la rentrée 2010, se déroule à la Faculté Libre de Droit (FLD) à Lille. Ce master conduit toutefois à la délivrance de diplômes de l'Université de Toulouse I avec laquelle l'ICL a passé une convention.

Les objectifs professionnels de la formation sont de conférer aux étudiants une bonne formation de juriste spécialisé en droit international, orienté droits de l'Homme. Sur deux ans, elle a vocation à donner des connaissances générales de droit international en master 1 et offre en master 2 une spécialisation en *Droits de l'Homme, sécurité, développement*, spécialité indifférenciée qui conduit à la délivrance du diplôme toulousain de spécialité *Droit international et droit comparé*. Les débouchés sont principalement ceux de juristes dans les organisations internationales et d'avocats.

Il importe de souligner la création, à la rentrée 2013 d'un nouveau parcours en International Business Law qui débouche en 2014 sur un master 2, spécialité *Droit international et européen des affaires et de la concurrence*.

Avis du comité d'experts

Le master de *Droit international, européen et droit comparé* de l'Institut Catholique de Lille est orienté vers le droit international public. Il vise à former des experts devant les organisations internationales avec une forte imprégnation droit de l'Homme. La formation est assez académique et, peut-être, trop spécialisée. Elle comporte principalement des cours de droit international public, de philosophie du droit international, de droit humanitaire. On peut dès lors être étonné de l'absence de cours de droit comparé en dépit de l'intitulé du diplôme délivré. De manière plus générale, on peut déplorer que le contenu de la formation délivrée (*Droits de l'Homme, sécurité, développement*) ne corresponde pas à l'intitulé du diplôme toulousain décerné aux étudiants (*Droit international et droit comparé*). Tous les cours sont obligatoires tant en master 1 qu'en master 2. Depuis 2013 il existe en master 1 un tronc commun obligatoire qui représente 50-60 % des cours/semestre et une part propre à chaque parcours qui représente 40-50 % des cours. Par ailleurs, il importe de souligner la forte politique linguistique puisque la moitié des cours sont dispensés en langue anglaise.

En termes d'environnement académique, la formation de l'ICL apparaît relativement isolée. Si elle dispose d'un centre de recherche -le C3RD (Centre de Recherche sur les Relations entre le Risque et le Droit)- elle relève de l'Université de Toulouse 1 qui demeure très éloignée géographiquement, ce qui interroge sur les liens noués réellement. Les contacts avec la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille 2 semblent assez faibles. La collaboration avec d'autres universités étrangères est en revanche très satisfaisante avec une vingtaine de partenaires Erasmus, quelques conventions bilatérales avec des universités extra-européennes et quelques mobilités dans le cadre de conventions globales.

Cette formation bénéficie en outre des liens noués avec des institutions lilloises (bibliothèque universitaire ou forum d'association).

Un certain nombre de partenariats sont noués afin de favoriser la professionnalisation des étudiants, notamment avec le Défenseur des Droits (et avant lui la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) et la Croix-Rouge, partenariats qui donnent notamment lieu à l'organisation de conférences.

Les enseignants sont en grande majorité des professionnels, ce qui se comprend bien pour l'année de master 2, moins pour l'année de master 1. Un enseignant pilote la formation en assurant la coordination entre les étudiants, la scolarité et le doyen de l'institut.

Les effectifs des étudiants apparaissent assez faibles sur la période considérée : de 12 à 17 étudiants en master 1 et de 8 à 12 étudiants en master 2. Ce dernier n'a du reste pas pu être ouvert, faute d'effectifs suffisants, lors de l'année 2012-2013. Toutefois, une importante réflexion a été menée pour accroître l'attractivité de la formation, réflexion qui paraît avoir donné ses fruits à la rentrée 2014 avec un accroissement important du nombre d'étudiants. Concernant les résultats des étudiants, les documents fournis affichent une réussite de 100 % des candidats qui peut se justifier par les petits effectifs et le fort encadrement des étudiants par leurs enseignants. L'insertion professionnelle est difficile à apprécier pour une formation ayant récemment ouvert. Il semble néanmoins que la poursuite d'études soit très importante (50 % en 2011-2012), chiffre qui mériterait d'être suivi.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Ce master est rattaché au centre C3RD (Centre de Recherche sur les Relations entre le Risque et le Droit) de la FLD. Le master 2 permet aux étudiants de s'initier à des travaux de recherche, en particulier à la rédaction d'un mémoire. Une poursuite en doctorat est possible ; elle n'a cependant concerné qu'un étudiant pour les promotions de 2010-2011 et 2011-2012.
Place de la professionnalisation	L'existence de séminaires de mise en situation doit être soulignée. Les étudiants suivent pendant un semestre l'évolution d'un contentieux sous la direction d'un magistrat de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). De plus, l'ICL organise une « semaine de l'orientation » ainsi que des activités du type « rencontres métiers », « Job Dating », « semaine de l'orientation ».
Place des projets et stages	Un stage de trois à six mois, obligatoire, pour les étudiants qui suivent la voie professionnelle, est prévu en M2. Dans cette perspective, des ateliers sur la rédaction d'un CV, la recherche d'un stage sont proposés. Un stage est vivement conseillé au niveau du master 1.
Place de l'international	<p>La dimension internationale est avérée.</p> <p>Des mobilités étudiantes via notamment les programmes Erasmus et les conventions bilatérales passées avec d'autres universités étrangères ont lieu, sans qu'il soit néanmoins possible de déterminer les mobilités propres à la formation considérée.</p> <p>Par ailleurs des interventions sont effectuées par professeurs étrangers et un grand nombre de cours sont dispensés en anglais.</p> <p>En outre, la Faculté Libre de Droit a mis en place une politique linguistique active : les étudiants doivent obtenir en première année un certificat d'anglais professionnel reconnu par l'ensemble des entreprises françaises ou étrangères (TOEIC) et en seconde année de master un diplôme d'anglais juridique - niveau Higher (TOLES).</p> <p>Enfin, il convient d'observer la possibilité, dans le cadre d'un partenariat avec la Mississippi College of Law, de suivre une formation d'été en droit international et droit comparé.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiants sont très peu nombreux : une vingtaine en moyenne en master 1, puis une dizaine en master 2. Il est fait mention dans le dossier d'un tutorat, sans que l'on ait des précisions sur son effectivité. Certains étudiants vont du M1 <i>Droit international</i> vers un M2 <i>Droit privé</i> . Un atelier relatif à la présentation d'un dossier de candidature à un master 2 est opportunément proposé.

Modalités d'enseignement et place du numérique	Les cours (cours magistraux, TD) ont lieu en « présentiel ». Il est noté l'abonnement de la bibliothèque aux ressources numériques nécessaires pour des études juridiques.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants s'opère à travers des modalités classiques : contrôle continu, examens terminaux. Le jury d'examen est désigné par le président de l'Université de Toulouse 1.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il est remis un supplément au diplôme récapitulant les compétences et les expériences extra-universitaires de l'étudiant. Le document est clair, complet et synthétique. Il ne semble pas exister de portefeuille de compétences.
Suivi des diplômés	Un suivi des diplômés est effectué une fois par an au mois de mai par les enseignants de l'ICL. Il existe également une association d'anciens, afin de faciliter la constitution d'un réseau.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Les enseignements font l'objet d'une évaluation annuelle par les étudiants. Une commission de spécialistes, créée en 2014, est chargée de faire le bilan d'une année écoulée et de réfléchir, le cas échéant, à des propositions d'amélioration. Une procédure d'autoévaluation est actuellement à l'étude.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Encadrement et suivi des étudiants.
- Adéquation des enseignements à l'ambition professionnelle du master.
- Bonne préparation des étudiants aux concours et examens passés à l'issue de la formation.

Points faibles :

- L'éloignement entre le rattachement officiel (Toulouse) et le lieu effectif de la formation (Lille) qui interroge sur les liens véritablement noués entre les deux établissements.
- Trop faible valorisation du stage.
- Discordance entre les formations délivrées et les intitulés des diplômes correspondant.

Conclusions :

Le master *Droit Privé* délivre une formation qui correspond aux formations équivalentes d'autres universités et s'avère être de bon niveau. L'éloignement géographique entre l'Institut Catholique de Lille et l'Université de Toulouse 1 suscite toutefois l'interrogation quant aux liens qui peuvent être réellement noués entre ces deux établissements. Plus particulièrement, il serait opportun de mener une réflexion sur la concordance entre le contenu des formations et les intitulés des diplômes délivrés.

Observations de l'établissement

Réponse au rapport d'évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

Master Droit international, européen et Droit comparé

Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes du HCERES,

Nous tenions à vous remercier d'avoir bien voulu évaluer l'ensemble de nos formations et diplômes en Droit. Nous nous réjouissons du principe de cette évaluation et des conclusions du HCERES qui font état à la fois de la qualité de nos formations, mais aussi de la spécificité de notre établissement dans le paysage universitaire français.

Nous nous permettons de saisir l'occasion pour rappeler que l'Institut catholique de Lille est un établissement d'enseignement supérieur de nature associative privée, reconnu d'utilité publique. A ce titre, conformément à la loi française relative au monopole de la collation des grades, nous sommes dans l'obligation de conventionner avec des établissements publics pour délivrer des diplômes nationaux. En 2010, suite au refus de notre partenaire régional de renouveler la Convention qui nous unissait, la Faculté de Droit a décidé de conclure une Convention avec l'Université de Toulouse 1 Capitole. Nous souhaitons porter à l'attention du HCERES le fait que ce partenariat s'est révélé particulièrement efficace et fonctionne sur des bases saines fondées sur une vraie réciprocité et un équilibre entre droits et devoirs. Nous avons d'ailleurs bon espoir que la question de la convergence des intitulés de nos diplômes avec ceux de nos formations – problème soulevé dans votre rapport à propos de la dimension liée au droit comparé dans cette formation – sera réglée, grâce à ce partenariat, lors de la prochaine accréditation – contrat quinquennal – portée par l'Université de Toulouse 1.

Cela étant dit, nous souhaitons aussi rappeler que, depuis quelques mois, de profondes mutations sont en train d'intervenir dans le paysage universitaire régional avec la création de la ComUE (Nord, Pas-de-Calais, Picardie). La Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille

(FUPL) devrait être « membre fondateur » de cette nouvelle structure. Dans la perspective de cette évolution, la Faculté de Droit et ses partenaires publics régionaux sont en train de reconstruire des liens solides et des partenariats intelligents venant marquer une coopération scientifique, dans la complémentarité.

En ce qui concerne plus particulièrement les remarques relatives au Master, mention droit international et européen, nous nous réjouissons de la précision des comptes rendus du rapport et en apprécions la teneur. A ce titre, nous souhaiterions enrichir cette approche par quelques informations relatives aux enseignements évalués.

Les responsables de cette formation ont volontairement souhaité intégrer une part importante de professionnels, y compris en Master 1 où nous retrouvons cinq professionnels. Au-delà des qualités d'expertise de ces collègues dans les domaines respectifs de leurs enseignements, nous tenons à préciser que la quasi-totalité d'entre eux ont déjà eu une expérience professionnelle de nature académique et qu'ils sont le plus souvent titulaires d'un Doctorat de Droit. De plus, ils jouissent tous d'un solide réseau qui permet à nos étudiants de prétendre plus facilement, dès la première année de Master, à la possibilité d'effectuer un stage dans des institutions européennes et internationales prestigieuses grâce à leurs conseils, leur soutien et leurs recommandations.

Cette formation est d'ailleurs particulièrement attachée à l'accompagnement de ses étudiants dans leur intégration professionnelle. Celle-ci peut, en effet, se révéler particulièrement complexe au regard des exigences en terme d'expérience professionnelle pour intégrer une organisation internationale ou au regard de la concurrence internationale. Pour cette raison, au-delà de tous les dispositifs que vous mentionnez dans votre rapport, nous avons aussi fait le choix de confronter les étudiants, tout le long du second semestre, aux exigences des métiers qu'ils pourraient être amenés à exercer. Ces exercices se déroulent sous la responsabilité de magistrats, avocats, juristes en organisations internationales ou en ONG... Au regard des retours de certains employeurs, nous pouvons attester de la pertinence de ces dispositifs et de la plus-value pour nos étudiants. Quant à la valorisation du stage, nous tenons à faire remarquer que nos étudiants intègrent, le plus souvent, une structure d'accueil pour leur stage dès le mois d'avril. La durée moyenne est donc largement supérieure au minimum requis pour valider la formation. Les crédits ECTS accordés sont en adéquation avec la place

du stage dans la formation (4 pour la partie pratique du stage et 4 en lien avec le mémoire de stage).

Nous souhaitons aussi porter à votre attention le fait que, si une bonne partie de nos étudiants figure dans nos statistiques en poursuite d'études à la sortie du Master 2, cela s'explique d'un côté par le souhait de passer des concours nationaux (concours d'avocat) qui nécessitent une inscription en IEJ, et, de l'autre côté, du souhait d'obtenir une double spécialisation, très prisée en droit international. Cette dernière se concrétise le plus souvent par une mobilité vers des universités européennes ou internationales prestigieuses. Concernant d'ailleurs la mobilité propre à cette formation, en règle générale un tiers des étudiants a une expérience à l'étranger pouvant déboucher parfois à une double diplomation. Des partenariats spécifiques au Master 2 ont d'ailleurs été noués en ce sens avec des Universités américaines de renom.

Pour conclure, nous souhaitons vous remercier à nouveau de la pertinence et de la justesse de votre rapport. La Faculté de Droit de l'Institut catholique de Lille est profondément convaincue que ce processus d'évaluation est utile et nécessaire et de ce fait, nous sommes ravis d'avoir pu y participer pour la deuxième fois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de la section des formations et diplômes, l'expression de notre considération distinguée.


Ioannis Panoussis

Doyen de la Faculté de Droit




Pierre Giorgini

Recteur de
l'Institut catholique de Lille